



# Réduire les déchets ?

## Je m'y engage !

En tant que citoyen, je m'engage à :

- employer un sac ou un cabas réutilisable pour le transport de mes achats
- utiliser des produits à longue durée de vie (ex : piles rechargeables, ampoules basse consommation, torchons, produits à recharges)
- boire de l'eau du robinet
- privilégier l'achat de boissons en verre consigné
- préférer les produits moins emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- éviter le gaspillage de nourriture
- m'informer sur le compostage à domicile et/ou démarrer un compost
- apposer un avis " Publicité, non merci " sur ma boîte à lettres
- sensibiliser mon entourage à la réduction des déchets
- autre geste : .....

Nom et prénom :

Date :

Signature :



# Vous venez de vous engager à réduire les déchets : merci !

Grâce à vos gestes et à ceux de nombreuses autres personnes vivant ou travaillant sur le territoire de la commune de Fleurus, notre environnement et celui de nos enfants sera un peu mieux protégé.

Votre intercommunale de gestion des déchets I.C.D.I. et l'asbl Espace Environnement, en partenariat avec la Ville de Fleurus, et grâce au soutien du programme européen Interreg, ont lancé cette campagne « Réduire les déchets ? Je m'y engage ! » pour aider chaque habitant, commerçant, association locale et club sportif à se mobiliser contre l'augmentation des déchets ménagers. Pour cela, la Charte vous propose des gestes concrets à appliquer dans votre vie quotidienne.

## Un petit changement d'habitude qui a de grands effets !

Pour que vous, votre famille, vos clients ou vos membres, vous rappeliez facilement les gestes pour lesquels vous vous êtes engagés et que les autres Fleurusiens sachent que vous contribuez à l'amélioration de la qualité de notre environnement, nous vous invitons à afficher dans des endroits visibles de tous :

- **la Charte** : cela peut être à l'intérieur, par exemple pour une famille, dans la cuisine, pour une association, dans la cafétéria;
- **l'affiche** (commerçants, associations, clubs sportifs) ou **l'autocollant repositionnable** (familles) que vous avez reçu(e) avec la Charte

La liste complète des signataires de la Charte (nom, prénom, localité) sera publiée sur le site Internet du projet [www.reduce.be](http://www.reduce.be). Vous serez peut-être contacté courant décembre 2006 puis en juin 2007, pour répondre à une enquête ayant pour objectif d'évaluer l'utilité de la Charte pour aider à changer les comportements en faveur de la protection de l'environnement.

## Gagnez des lots qui vous aideront à réduire les déchets !

- des chèques culture offerts par le Centre Culturel Fleurus Culture (rue du Collège 5 - 6220 Fleurus) - [www.fleurusculture.be](http://www.fleurusculture.be);
- des gourdes et des sacs réutilisables offerts par l'I.C.D.I. (rue de la Vieille Place 51 - 6001 Marcinelle) - [www.icdi.org](http://www.icdi.org).

Le concours « Réduire les déchets ? Je m'y engage ! » est ouvert **du 6 au 30 novembre 2006**. La participation au concours est entièrement gratuite.

### Pour participer, vous devez :

- signer la charte et communiquer vos coordonnées complètes (adresse, téléphone, E-mail);
- faire valider la Charte par apposition d'un cachet par l'I.C.D.I. ou Espace Environnement;
- être domicilié sur le territoire de la Commune de Fleurus ou y exercer une activité professionnelle et avoir atteint l'âge de la majorité.

La signature et la validation de la charte se feront lors des rencontres ou des animations organisées dans des lieux publics par l'I.C.D.I. et Espace Environnement ou sur le site Internet [www.reduce.be](http://www.reduce.be) (l'enregistrement des coordonnées complètes valant validation). La liste des animations est disponible sur le site Internet [www.reduce.be](http://www.reduce.be). Dans le cas où la charte n'est pas remplie en présence d'un représentant de l'I.C.D.I. ou d'Espace Environnement, la charte signée devra être retournée par courrier ou remise en main propre avant la date limite du 30 novembre 2006 (le cachet de la poste faisant foi), accompagnée de l'adresse complète et du numéro de téléphone du signataire à l'adresse suivante : Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi.

Le tirage au sort des gagnants se fera au mois de décembre 2006 et leurs noms seront diffusés sur le site Internet [www.reduce.be](http://www.reduce.be) ainsi que dans les lieux habituels d'information communale. Les gagnants seront informés personnellement, soit par courrier postal, soit par courrier électronique, soit par téléphone.

Le détail des lots et le règlement complet du présent concours sont consultables sur les stands itinérants organisés par l'I.C.D.I. et Espace Environnement, ainsi que sur le site Internet [www.reduce.be](http://www.reduce.be), ou peuvent être obtenus sur simple demande auprès de l'I.C.D.I. (numéro vert 0800 94 234).

L'I.C.D.I. s'engage à respecter la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998. Conformément à la législation relative à la protection de la vie privée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

**Pour en savoir plus : [www.reduce.be](http://www.reduce.be) - I.C.D.I. : 0800/94.234**

